

# Indice d'égalité homme/femme

Dernière mise à jour : mars 2024

Depuis plus de 10 ans, le groupe EEX AG s'est engagé de manière proactive à promouvoir la diversité, l'égalité et l'inclusion. Nous souhaitons créer un environnement de travail égalitaire et inclusif où chacun a sa place et peut s'épanouir, quelle que soit son identité, sa culture, son origine ou sa situation.

En 2018, la loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel a introduit l'indice d'égalité professionnelle. Cet indice mesure l'égalité entre les femmes et les hommes à travers cinq grands thèmes : le leadership et le management de talents, l'égalité (notamment salariale) ainsi que la culture inclusive sur 100 points, en fonction des critères suivants :

1. Écart de rémunération entre hommes et femmes,
2. Différence dans le taux des augmentations individuelles,
3. Nombre de femmes salariées ayant bénéficiées d'une augmentation de salaire après un congé de maternité
4. Parité entre les 10 salaires les plus élevés.

Nom de l'indice / du score	Valeur
Indicateur d'écart de rémunération entre les sexes - Analyse des rémunérations annuelles par sexe, catégorie et âge.	38/40
Indicateur d'écart de taux d'augmentation salariale individuelle - Analyse des augmentations salariales (en %) par sexe et par catégorie	35/35
pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation de salaire dans l'année suivant leur retour de congé de maternité	15/15
nombre d'employés du sexe sous-représenté dans les 10 plus hauts salaires.	5/10

## Indice d'égalité homme/femme

EEX Paris

93/100

Période de référence :

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Pour plus d'informations, veuillez contacter notre expert à Paris :

**Manon SAMOT**

HR Business Partner

[m.samot@powernext.com](mailto:m.samot@powernext.com)